




Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada


Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

SSHRC  CRSH

LES OCCASIONS DE FINANCEMENT DES SUBVENTIONS DE DÉVELOPPEMENT SAVOIR

Ping Huang et Apie Ekissi
7 décembre, 2023



Canada 

Survol de la présentation

- Faits et caractéristiques
- Processus de vérification de l'admissibilité
- Structure des comités
- Processus d'évaluation du mérite
- Initiatives conjointes
- Préparation et soumission de la demande
- Soutiens de recherche dans les langues officielles
- Le nouveau Service d'aide à la recherche en français (SARF) de l'Acfas
- Questions et réponses



Subventions de développement Savoir - Faits

- Satisfaire aux objectifs du [Programme de recherche axée sur la connaissance](#)

Quelles différences avec les subventions Savoir?

- Appuyer les étapes initiales de la recherche
- Soutenir les chercheuses et les chercheurs en début de carrière
- Favoriser l'approfondissement de nouvelles questions de recherche et l'expérimentation de nouvelles approches théoriques, idées et/ou méthodes
- Financer des projets de développement de la recherche à court terme (jusqu'à deux ans)



Caractéristiques générales

CANDIDAT(E) Chercheur(e) principal(e) émergent(e) ou établi(e) travaillant seul(e) ou en équipe

COCANDIDAT(E) Chercheur(e)s affilié(e)s à un établissement postsecondaire (peuvent être à l'étranger)

DURÉE 1 - 2 ans

VALEUR 7 000\$ - 75 000\$

FINANCEMENT Budget distinct offert aux chercheurs émergents (minimum de 50 p. 100 de l'enveloppe)

DATE LIMITE **2 février 2024, 20h00 (heure de l'Est)**
(Veuillez communiquer avec votre institution pour connaître la date limite interne)



STATISTIQUES DES CONCOURS PRÉCÉDENTS (2019-2023)

	Fév. 2019	Fév. 2020	Fév. 2021	Fév. 2022	Feb. 2023
No. de comités	23	23	23	23	24
No. de demandes admissibles	Eme.: 739 Eta.: 389 T: 1 128	Eme.: 782 Eta.: 474 T: 1 256	Eme.: 751 Eta.: 424 T: 1 175	Eme: 658 Est: 397 T: 1 055	Eme: 756 Est: 447 T: 1 203
Taux de succès global	Eme. : 51 p. 100 Eta.: 49 p. 100	Eme. : 45 p. 100 Eta.: 44 p. 100	Eme.: 57 p. 100 Eta.: 55 p. 100	Eme: 56 p. 100 Est: 55 p. 100	Eme: 48 p. 100 Est: 48 p. 100
Montant total octroyé	Eme.: \$20,940,988 Eta.: \$10,744,413	Eme.: \$20,378,648 Eta.: \$11,923,358	Eme.: \$25,284,155 Eta.: \$14,221,636	Eme: \$21,957,785 Est: \$13,309,642	Eme: \$22,099,871 Est: \$13,367,562
Moyenne des montants octroyés par demande	Eme.: \$55,694 Eta.: \$56,849	Eme.: \$57,567 Eta.: \$57,050	Eme.: \$59,147 Eta.: \$60,934	Eme: \$59,185 Est: \$61,053	Eme: \$60,548 Est: \$62,465

Chercheur(e)s émergent(e)s

- Personne qui n'a pas encore eu l'occasion de se constituer un solide dossier de réalisations en recherche, mais qui a commencé à le faire.
- Critères
 - Ne pas avoir été chercheur(e) principal(e) ou directeur (directrice) de recherche pour une subvention accordée dans le cadre d'une occasion de financement des trois organismes (CRSH, CRSNG, IRSC) à l'exception des subventions d'engagement partenarial, de mobilisation des connaissances (i.e. Connexion et Synthèse des connaissances);
 - Répondre à l'un des critères suivants :
 - Avoir obtenu son diplôme le plus élevé moins de six ans avant la date limite du concours ;
 - Avoir occupé un poste permanent ou menant à la permanence dans un établissement postsecondaire pendant moins de six ans;
 - Occuper un poste dans un établissement postsecondaire qui ne mène pas à la permanence;
 - Avoir dû interrompre ou retarder considérablement sa carrière pour des raisons de santé ou pour des raisons familiales au cours des 6 dernières années.
- Projet peut être entièrement nouveau ou s'inspirer du travail réalisé au cours d'études de cycle supérieur.

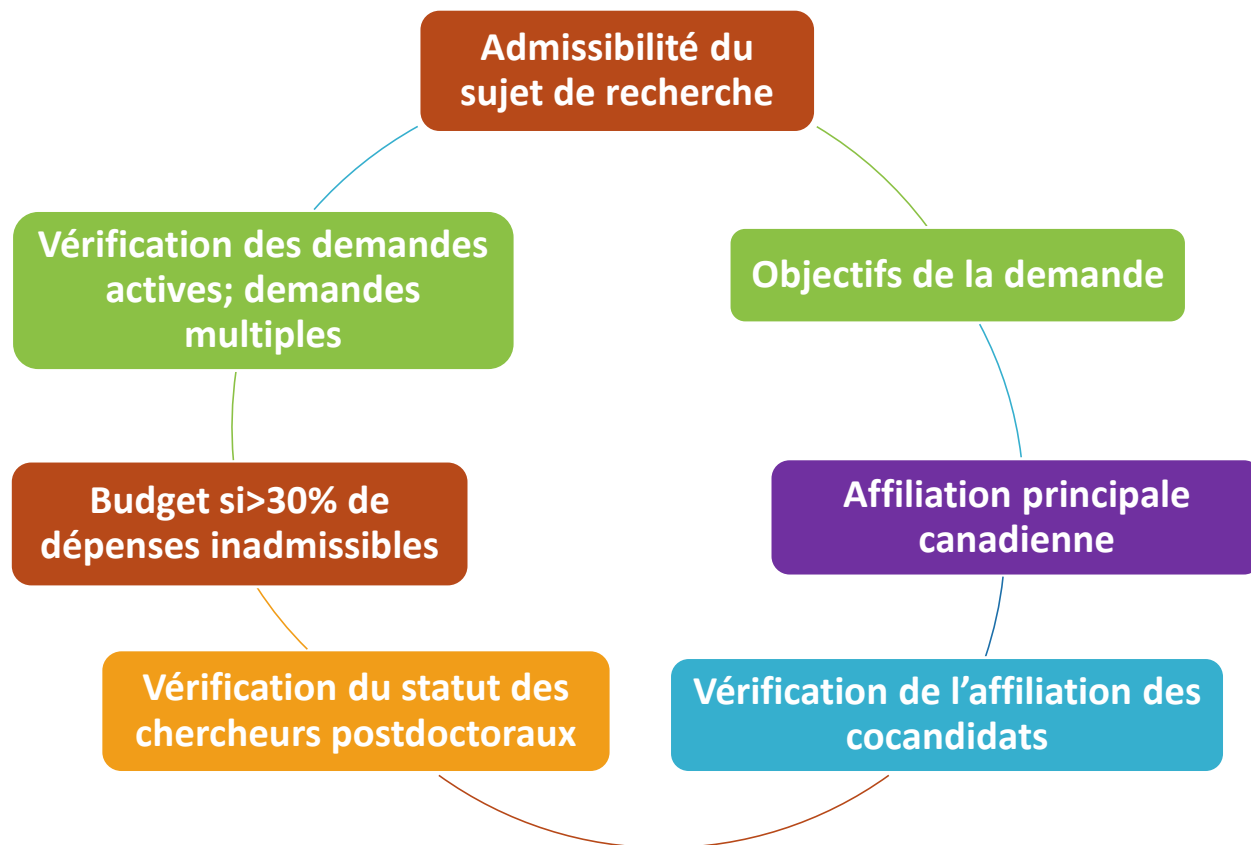


Chercheur(e)s établi(e)s

- **Définition:** Personne qui s'est constitué un dossier de réalisations en recherche ou qui a eu la possibilité de le faire depuis qu'elle a reçu son diplôme le plus élevé.
- Les projets visent à explorer de nouvelles approches ou questions de recherche qui se distinguent des recherches antérieures ou en cours du candidat (de la candidates). (Note d'échec au critère de Défi si la distinction entre la recherche proposée et la recherche en cours n'est pas suffisamment claire).
- Les Subventions de développement Savoir **ne visent pas** à appuyer les travaux en cours des chercheur(e)s établi(e)s.



Processus de vérification d'admissibilité



Admissibilité des sujets de recherche (1)

- ↘ L'admissibilité de toutes les propositions sera évaluée en fonction des [*Lignes directrices du CRSH pour déterminer l'admissibilité d'un sujet de recherche.*](#)
- ↘ Les candidats doivent postuler auprès de l'agence responsable de la **discipline ou du domaine de recherche dominant** tel que défini par les agences. Veuillez consulter [*Choisir le bon organisme subventionnaire fédéral*](#) et *Lignes directrices du CRSH pour déterminer l'admissibilité d'un sujet de recherche.*
- ↘ Le CRSH ne soutient pas la plupart des recherches liées à la santé. Cela comprend, sans s'y limiter, la recherche clinique, la recherche liée à la thérapie, aux outils de diagnostic, à la réadaptation, à l'épidémiologie, à la recherche psychomotrice et à la kinésiologie, ainsi que la formation clinique des professionnels de la santé.
- ↘ Recherches liées à la santé et au bien-être, recherche liée aux sciences naturelles et au génie : les chercheurs doivent **d'abord** consulter le mandat des IRSC et du CRSNG pour déterminer l'admissibilité. Les IRSC et le CRSNG ont établi des politiques et procédures pour évaluer toute la gamme des propositions de recherche en sciences humaines liées à la recherche en santé ainsi aux sciences naturelles et au génie.



Admissibilité des sujets de recherche (2)

- Pour la recherche dans le domaine de la psychologie, veuillez consulter les [Lignes directrices pour déterminer l'admissibilité des demandes liées à la psychologie](#).
- Processus pour déterminer l'admissibilité du sujet de recherche : un groupe interne évalue l'admissibilité des propositions de recherche liées à la santé et au bien-être et/ou aux sciences naturelles et au génie. La recherche peut ne pas relever du mandat du CRSH si les principaux résultats de la recherche relèvent de ces domaines. Toutes les décisions liées à l'admissibilité du sujet doivent être approuvées par un(e) gestionnaire et la directrice.
- Pour des conseils liés à l'admissibilité, les candidats peuvent faire parvenir un résumé de la demande incluant les résultats attendus à l'adresse générale du concours: developpementsavoir@sshrc-crsh.gc.ca.




Admissibilité des sujets de recherche (3) : exemples

CRSH admissible	CRSH inadmissible
Recherches dont les objectifs principaux sont en sciences sociales et humaines	Recherche dont les principaux objectifs sont l'amélioration de la santé (e.g. le traitement, la prévention ou le diagnostic d'une condition) ou le développement des dispositifs médicaux (e.g. la santé informatique, l'imagerie diagnostique, la surveillance des patients)
Services de santé : créer des services d'urgence non psychologues culturellement informés	Évaluation et interventions des services de santé, la recherche vise principalement à produire des services de santé plus efficaces (e.g. le développement de systèmes de gestion de la santé)
Formation des professionnels de la santé : mentorat pour améliorer la satisfaction ou la rétention au travail	Formation des professionnels de la santé : formation clinique pour les professionnels de la santé
Santé mentale : évaluer le bien-être des jeunes	Santé mentale : diagnostic/traitement, thérapie interculturelle en santé mentale
Psychologie : psychologie sociale, industrielle, du développement, de la personnalité et de l'éducation	Psychologie : recherche à orientation clinique, processus psychologiques fondamentaux, perception, sensation
Automatisation de la conduite : enjeux éthiques, juridiques, réglementaires	Automatisation de la conduite : psychologie des facteurs humains et psychologie cognitive
Recherche d'intervention notamment en psychologie comportementale	Alliance thérapeutique, outils d'ergothérapie
Développement socio-cognitif chez les enfants	Neuropsychologie : étude des lésions cérébrales

Demandes multiples (1)

En règle générale, un(e) chercheur(e) ne peut pas soumettre, à titre de candidat(e), une demande de subvention Savoir et une demande de subvention de développement Savoir au cours d'une même année civile.

Une exception a été adoptée par le CRSH en 2017, e.g.:

SDS fév. 2023 + SS oct. 2023 =  Si demande SDS est subventionnée

SS oct. 2023 + SDS fév. 2024 =  Objectifs doivent être **considérablement** différents

- Une demande SDS de février 2023 a été subventionnée, le candidat ne pourra pas postuler une demande SS en octobre 2023;
- Une demande SS a été déposée en octobre 2023, le candidat pourra présenter une demande SDS en février 2024. À CONDITION QUE: les objectifs soient différents.



Demandes multiples (2)

Participation à des subventions multiples

- Un(e) chercheur(e) peut, à titre de **co-candidat(e) ou de collaborateur(e)**, **participer à un nombre illimité de demandes de subvention** au CRSH.

Présentation de demandes multiples

- Un(e) détenteur(e) de subvention peut présenter une nouvelle demande **pour le même type de subvention**, mais uniquement au cours de la dernière année (celle au cours de laquelle il reçoit son dernier versement) de la période de sa subvention.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le [Règlement du CRSH portant sur les demandes multiples](#).



Vérification: affiliation principale et statut de candidats

- Affiliation principale
 - **Chercheur(e) principal(e)** doit avoir son affiliation principale avec un établissement d'enseignement postsecondaire canadien admissible.
 - **Cochercheur(e)** doit être affilié(e) à un établissement d'enseignement postsecondaire admissible au Canada ou à l'étranger.
 - **Collaborateurs (collaboratrices)**: Aucune affiliation n'est requise.
- Les étudiant(e)s au doctorat
 - Doivent satisfaire à toutes les exigences du doctorat, y compris tous les cours et la défense réussie de leur thèse .
 - Si une subvention est offerte, les candidat(e)s doivent être officiellement affilié(e) s à un établissement d'enseignement postsecondaire canadien admissible, affiliation établie au plus tard trois mois suivant la date d'entrée en vigueur de la subvention (i.e. avant le 30 septembre 2024) et doit être conservée durant toute la période de subvention.
- Les chercheur(e)s de niveau postdoctoral
 - Si une subvention est accordée, les chercheur(e)s ont jusqu'à trois mois suivant la date d'entrée en vigueur de la subvention (i.e. au plus tard 30 septembre 2024) pour établir officiellement une affiliation avec un établissement d'enseignement postsecondaire canadien admissible, et doivent la conserver durant toute la période de subvention.



Vérification: chercheuses de niveau postdoctoral et doctorat

- Si une subvention soit offerte, un établissement d'enseignement postsecondaire canadien admissible doit avoir accepté d'administrer cette subvention.
- Les chercheuses de niveau postdoctorals et les doctorant(e)s sont encouragé(e)s à communiquer, **au début du processus**, avec les Bureaux des subventions de recherche des établissements admissibles auprès desquels elles (ils) chercheront à s'affilier.
 - Les candidat(e)s doivent vérifier si les établissements **seraient disposés ou non** à administrer la subvention en leur nom, et déterminer les conditions requises pour établir une affiliation appropriée. Les politiques institutionnelles à cet égard peuvent varier.
- Aucun membre de l'équipe: candidat(e), cocandidat(e), collaborateur (collaboratrice) ou chercheur(e) au postdoctorat occupant l'un ou l'autre de ces rôles ne peut être rémunéré à partir des fonds de la subvention.



Vérification: Objectifs

- Objectifs de la demande doivent correspondre à ceux de [l'occasion de financement](#).
- Les projets inadmissibles: l'objectif principal est le développement de programmes d'enseignement, l'évaluation de programmes, la préparation de matériel pédagogique, l'organisation d'une conférence ou d'un atelier, la numérisation d'une collection ou la création d'une base de données.



Vérification: Budget et outils de recherche

- **Budget**

- Si plus de 30 p. cent du budget proposé est réservé à des dépenses non admissibles, la demande sera déclarée inadmissible.

- **Outils de recherche admissibles**

- ils visent directement à atteindre les objectifs pour lesquels une subvention est attribuée;
- la recherche constitue un élément essentiel;
- Ils peuvent être utilisés dans plusieurs situations ou par plusieurs groupes de chercheurs;
- de modeste envergure;
- * les projets ayant pour principal objectif la numérisation d'une collection ou la création d'une base de données, ne sont pas admissibles.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le [Lignes directrices sur le financement concernant les outils liés à la recherche et aux activités connexes](#)





Structure de comités

Comité axé sur une seule discipline/comité regroupant un ensemble de disciplines

Interdisciplinaire ou multidisciplinaire

Recherche autochtone



Comités d'évaluation

Comités des Subventions de développement Savoir	
01	Philosophie, études médiévales, classiques et religieuses
02	Histoire
03	Beaux-arts et recherche-crédation
04	Littérature
07	Sciences économiques
08	Sociologie, démographie et domaines connexes
09	Géographie, urbanisme et domaines connexes
10	Psychologie, linguistique et traduction
11	Sciences politiques et administration publique
12	Éducation et travail social
13	Anthropologie et archéologie
14	Administration, gestion et domaines connexes
16	Communications, études des médias, études de genres, bibliothéconomie et science de l'information, domaines connexes
17	Droit et criminologie
21	Recherche autochtone
22	Multidisciplinaire ou interdisciplinaire humanités
23	Multidisciplinaire ou interdisciplinaire sciences sociales
24	Comité d'évaluation par les pairs interdisciplinaire des trois organismes

COMITÉ DE RECHERCHE AUTOCHTONE

Le CRSH s'emploie activement à soutenir et à promouvoir la recherche en sciences humaines menée par et avec les peuples autochtones, à savoir les Premières Nations, les Métis et les Inuits.

Le comité 21 accepte les propositions de recherche dans les domaines ou champs de connaissances académiques admissibles au CRSH qui sont fondés sur la vision du monde autochtone ou qui sont liés aux peuples autochtones.

Le comité 21 est un comité multidisciplinaire composé de membres autochtones et non autochtones qui sont spécialistes en recherche autochtone.

Pour plus d'informations, veuillez consulter les [Lignes directrices pour l'évaluation du mérite de la recherche autochtone](#).



Demandes interdisciplinaires ou multidisciplinaires

- Comité (interdisciplinaire/multidisciplinaire) axé sur les disciplines des sciences humaines
- Comité (interdisciplinaire/multidisciplinaire) axé sur les disciplines des sciences sociales
- Comité d'évaluation par les pairs interdisciplinaire des trois organismes



Comité d'évaluation par les pairs interdisciplinaire des trois organismes (1)

Un mécanisme pilote qui offre un processus et un comité d'évaluation commun par les pairs interdisciplinaires pour les projets de recherche incluant des disciplines soutenues par plus d'une agence.

- Les candidats doivent présenter leur demande par l'intermédiaire de l'organisme responsable de la composante dominante du projet de recherche qu'ils proposent : Subventions Savoir, Subventions de développement Savoir, Subvention Projet des IRSC, Subventions Horizons de la découverte du CRSNG.
- Les candidats doivent présenter des recherches dans plusieurs disciplines et domaines relevant **d'au moins deux des disciplines et domaines suivants** : (1) sciences sociales et humaines, (2) sciences naturelles et ingénierie, et (3) santé et bien-être, et elles doivent clairement articuler des approches interdisciplinaires.
- Les demandes seront examinées par un comité interdisciplinaire commun doté d'une vaste expertise. Les membres du comité sont recrutés dans les divers domaines de recherche soutenus par les trois agences.




Comité d'évaluation par les pairs interdisciplinaire des trois organismes (2)

- évaluation

- Ce comité commun utilise un processus d'évaluation harmonisé, y compris des critères d'évaluation, qui diffère du processus habituel des Subventions de développement Savoir.
- Trois critères d'évaluation à pondération égale :
 - Mérite de la recherche proposée
 - Résultats attendus
 - Dossier du candidat (de la candidate)
- **Comment soumettre** : présenter votre demande à l'organisme responsable de la principale discipline ou du principal domaine de recherche du projet. Pour le concours des Subventions développement Savoir, choisir le comité 24 dans votre formulaire de demande et remplir une page de demande d'évaluation inter/multidisciplinaire.
- Les demandes pertinentes seront placées sur la plateforme RechercheNet des IRSC pendant toute la durée du processus d'évaluation afin de faciliter l'accès des membres des comités.
- Pour plus d'information, consulter la [page d'accueil du comité](#), [Guide d'évaluation par les pairs](#) et la [Foire aux questions](#).





PROCESSUS D'ÉVALUATION DU MÉRITE

Membres des comités

**Processus d'évaluation des
demandes**

**Critères d'évaluation et grille
de notation**

Rétroaction



Membres des comités

- ↳ Expertise tirée du milieu universitaire et des secteurs public, privé et/ou sans but lucratif, selon le besoin
- ↳ Le nombre de membres de comité est déterminé en fonction du nombre de demandes reçues
- ↳ Nous visons également l'équilibre en ce qui a trait à :
 - expertise de recherche (discipline et sous-discipline)
 - tailles des universités
 - géographie régionale
 - langue
 - stade dans le cheminement de carrière
 - genre

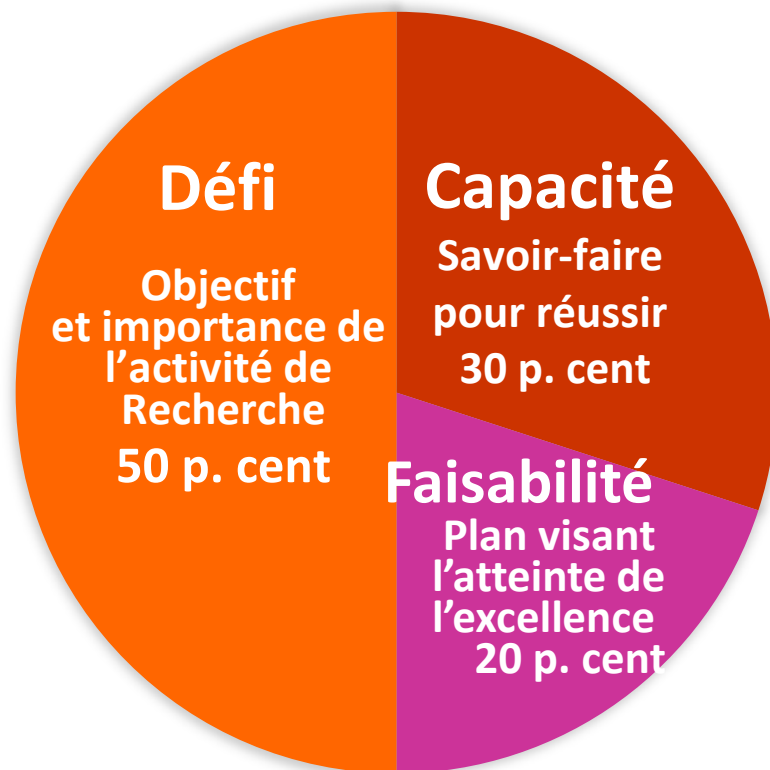


Processus d'évaluation du mérite

- ↘ Notation de la demande (3 membres du comité sont désignés comme lecteur(e)s)
- ↘ Exercice de calibrage
- ↘ Notes préliminaires soumises par les lecteur(e)s
- ↘ Classement préliminaire des demandes
- ↘ Processus d'identification des demandes classées dans le 30 p. cent du bas
- ↘ Discussion du comité
- ↘ Classement final des demandes



Critères d'évaluation et Tableau de notation



Notes	Scoring Range
Excellent	1.83-1.00
Très bon	2.67-1.84
Bon	3.50-2.68
Satisfaisant	4.33-3.51
Moyen	5.16-4.34
Insatisfaisant	6.00-5.17

Note: La cote minimale de Moyen pour chaque critère d'évaluation est requise afin d'être admissible à un financement.



Évaluation du budget

- Le principe du financement minimum indispensable;
- Les comités peuvent recommander des réductions budgétaires si le budget est insuffisamment justifié ou inapproprié, ou lorsque des économies peuvent être réalisées sans mettre en péril les objectifs du projet;
- Réductions budgétaires: si le budget n'est pas suffisamment justifié ou pas approprié, le comité peut diminuer la note du critère de faisabilité;
- **Échec automatique si 50 p. cent ou plus des dépenses sont insuffisamment justifiées ou jugées inadéquates par le comité.** Le comité peut envisager de donner une note insatisfaisante si 30 p. cent ou plus des dépenses sont insuffisamment justifiées ou inadéquates.

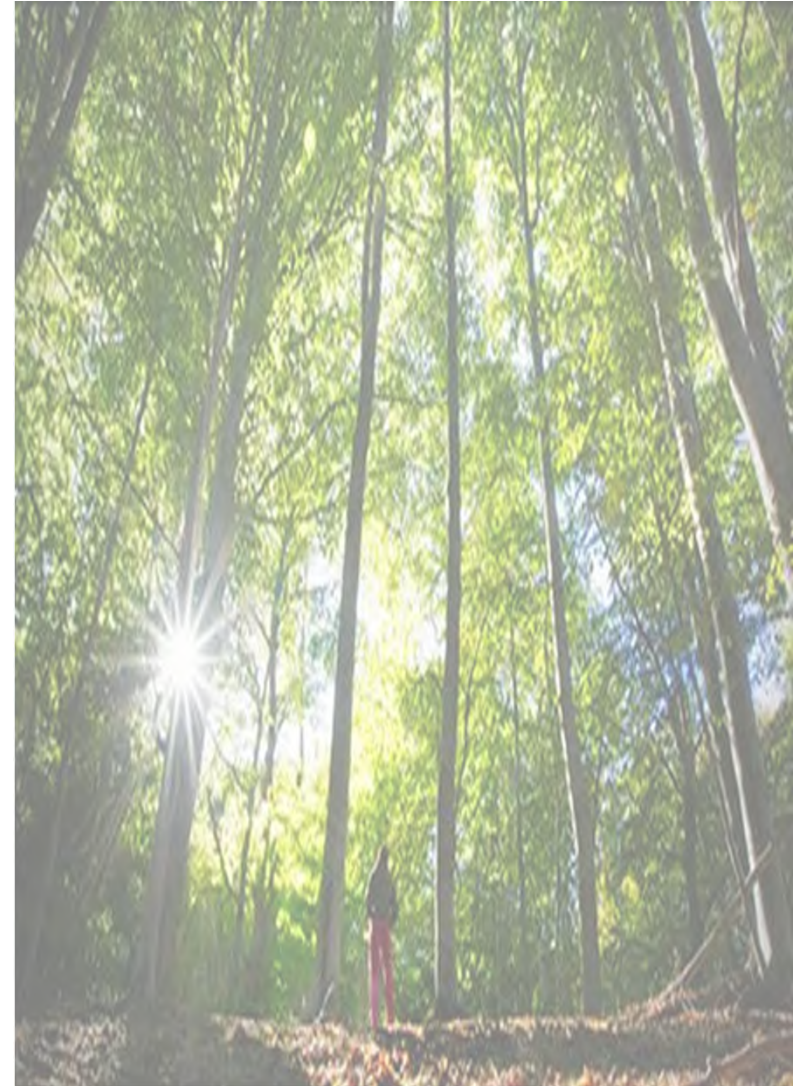


Communication des résultats

- Les candidat(e)s recevront un courriel les informant que les documents suivants ont été déposés dans leur compte du portail de recherche :
 - Avis de décision;
 - Lettre de l'octroi (si la demande est subventionnée);
 - Feuille de commentaires du comité (si la demande est discutée);
 - Statistiques concernant le comité et le concours;
- Les informations suivantes sont mises en ligne suite au concours :
 - [Comités de sélection](#)
 - [Statistiques relatives aux concours](#)



Initiatives conjointes



Initiative de recherche du ministère de la Défense nationale

- Initiative conjointe du CRSH et de Recherche et développement pour la défense du ministère de la Défense nationale.
- Appuyer la recherche en sciences humaines qui correspond à des domaines d'intérêt pour les Forces armées canadiennes et le ministère de la Défense nationale.
- Favoriser des stratégies, des politiques et des programmes efficaces fondés sur des données probantes dans les domaines de recherche définis par Recherche et développement pour la défense Canada.
- Un supplément ponctuel maximal de 10 000 \$ peut être attribué aux titulaires de subvention de développement Savoir. Cette somme vient s'ajouter à la valeur de la subvention de développement Savoir.



Initiative de recherche du ministère de la Défense nationale

- les thèmes et domaines de recherche

1. Personnel – Recrutement et sélection:

- Les test de sélection

2. État de préparation – Formation et perfectionnement

- Les nouvelles modalités d'apprentissage et de formation

3. Les processus sociaux dans le milieu de travail :

- L'engagement réparateur dans les organismes
- La diversité, le genre et les forces armées
- Le travail efficace au sein d'équipes organisationnelles diverses et dans des contextes interculturels;
- La transition vers la vie civile
- Le changement socioculturel dans les organismes militaires
- Le bien-être psychosocial des groupes minoritaires sur le lieu de travail

4. Efficacité opérationnelle :

- Les dimensions individuelles, sociales et culturelles de la radicalisation
- Les dimensions éthiques de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la défense et la sécurité
- Les dimensions humaines de la cybersécurité
- Exigences sociales et culturelles des opérations militaires
- Perspectives de genre dans les opérations, la défense et la sécurité
- Les relations civilo-militaires

Forum Belmont

- Le CRSH et les organismes subventionnaires de dix pays suivants s'engagent à travailler de façon proactive pour mettre en place de mesures concrètes afin d'améliorer la collaboration et la coordination de la recherche portant sur le changement environnemental mondial:
 - Australie, Brésil, Canada, France, Allemagne, Inde, Japon, Afrique du Sud, Royaume-Uni et États-Unis
- Élaborer des propositions qui impliquent de collègues et partenaires internationaux et qui s'inscrivent dans les thèmes du FB.
- Les détenteurs d'un financement du CRSH qui travaillent dans un domaine lié à l'un des thèmes du forum Belmont peuvent utiliser le financement de recherche dont ils disposent afin de participer, en tant que collaborateurs (collaboratrices), à des demandes de financement présentées dans le cadre d'appels de propositions du forum Belmont.

BELMONT
FORUM



Préparation et soumission de la demande

- Critiques précédentes, résumé et description détaillée
- Plan de mobilisation des connaissances
- Rôles et Responsabilités des Membres de l'équipe et formation des étudiants
- Budget et contributions
- Exclusion d'évaluateurs
- Étapes de la présentation d'une demande en ligne



Préparation de la demande

- ↘ Réponse à des critiques précédentes (optionnelle)
 - Occasion de justifier un choix lié au plan de la recherche ou expliquer comment les commentaires ont été utilisés pour améliorer la proposition actuelle.
- ↘ Résumé de la recherche proposée
 - Doit être clair, complet et dans un langage accessible (peut être utilisé par les médias si subventionné).
- ↘ Description détaillée
 - Objectifs clairs et précis : pourquoi faites-vous cette recherche? Pourquoi est-ce important?
 - Revue de littérature complète et à jour qui situe bien ce que vous ferez.
 - Décrire le cadre théorique ou l'approche conceptuelle.
 - S'assurer que la méthodologie réponde aux objectifs de la recherche et soit en lien avec le personnel impliqué.



Plan de mobilisation des connaissances

- Identifiez à qui les résultats de la recherche seront communiqués et la meilleure façon de le faire.
- Avoir la créativité et originalité et fournir la justification.
- Dans la mesure du possible, contactez la communauté ou le public. Décrivez comment vous maximiserez l'influence et l'impact des résultats de votre recherche et veillerez à ce que les résultats soient utilisés par les utilisateurs des connaissances et les parties prenantes concernés, le cas échéant. Voir les lignes directrices.



Politique des trois organismes sur le libre accès aux publications



- Les articles faisant état des résultats de travaux de recherche financés par les trois organismes subventionnaires qui sont publiés dans des revues avec comité de lecture doivent être librement accessibles dans les 12 mois suivant leur publication dans :
 - ↳ *des dépôts en ligne institutionnels/disciplinaires ou*
 - ↳ *des revues spécialisées qui offrent le libre accès*
- Les frais associés au libre accès sont évalués à la qualité et la pertinence des plans de mobilisation des connaissances du projet. Les candidats doivent démontrer et justifier le choix de revues de publication.
- Les trois agences encouragent également la publication de livres en format libre accès. Les frais pour la publication de livres en format d'accès libre sont une dépense admissible.
- **Nouveau:** [une révision](#) de la *Politique des trois organismes sur le libre accès aux publications* est en cours. Les agences ont invité les membres de la communauté à répondre à un sondage en ligne (voir [les résultats](#)). Une politique mise à jour sera publiée d'ici la fin de 2024. Les octrois reçus avant l'annonce de la nouvelle politique doivent respecter la politique actuelle.



Description de l'équipe et formation des étudiants (1)

- Justifier la composition des membres d'une équipe en fonction de la nature du projet, des objectifs et de la méthodologie exploitée;
- Décrire les rôles de chaque membre et justifier leur inclusion dans le projet;
- Si les membres de l'équipe participent à d'autres demandes de subventions du même concours, démontrer que ces membres auront suffisamment de temps pour participer à tous les projets s'ils sont financés;
- Établir des rôles clairs et des tâches pertinentes pour les étudiant(e)s.
- Consulter les [Lignes directrices liées à une formation en recherche efficace](#).



Description de l'équipe et formation des étudiants (2)

La contribution et les salaires/allocations de chercheuses et chercheurs de niveau postdoctoral:

- L'objectif du [Programme de recherche axée sur la connaissance](#) est de soutenir l'excellence de la recherche. Le (la) chercheur(e) principal(e) doit être la personne responsable principale de la direction intellectuelle de la recherche et des activités connexes.
- Le comité évalue la pertinence de recrutement au niveau spécifique demandé (premier et deuxième cycles, niveau postdoctoral). Les salaires/allocations du personnel hautement qualifié, y compris de chercheuses et chercheurs de niveau postdoctoral, doivent être dûment justifiés dans le contexte du programme de recherche. Si un pourcentage disproportionnellement élevé du budget demandé est alloué au salaire/allocation d'un(e) chercheur(e) postdoctoral(e) qui n'est pas justifié de manière adéquate, le comité peut remettre en question la faisabilité globale de la recherche proposée et envisager d'attribuer une note faible au critère de faisabilité.
- Selon les politiques du CRSH, les fonds d'une subvention développement Savoir ne peuvent pas être utilisés pour rémunérer les membres de l'équipe, à savoir la candidat(e), les co-candidat(e)s ou collaborateurs (-trices)). Cela inclut les chercheuses ou chercheurs de niveau postdoctoral qui exercent l'une de ces fonctions.



Budget et justification

- **Principe du financement minimal nécessaire.**
- Il est important de s'assurer que le budget proposé:
 - soit raisonnables et justifie toutes les dépenses;
 - lié aux objectifs et à la méthodologie de recherche;
 - décrire les contributions (en espèces et en nature) provenant d'autres sources.
- Les dépenses doivent être conformes aux taux et à la réglementation en vigueur de l'établissement du candidat (e).
- Risque d'échec: 30 p. cent ou plus des dépenses sont insuffisamment justifiées ou inadéquates.
- Estimez les coûts demandés pour le libre accès aussi précisément que possible.
- Voir les instructions [Subvention SDS demandée au CRSH](#) et le [Guide d'administration financière des trois organismes](#).



Impact de la COVID-19

Le CRSH a prévu une certaine souplesse pour que les candidat(e)s puissent fournir des informations sur l'impact de COVID-19 :

- Des plans de contingence peuvent être inclus dans la demande et seront évalués en fonction des critères de faisabilité.
- Les impacts de la COVID-19 sont désormais pris en compte dans le calcul qui permet de déterminer le statut de chercheur émergent;
- Les interruptions de recherche ou de carrière dues à la COVID-19 peuvent être incluses dans la section "Congés et impact sur la recherche" du CVCC;
- Les mesures relatives aux administrations des octrois : prolongations de mois peuvent être approuvées avec les *formulaire de modification d'une subvention* dûment remplis et soumis à l'Agence pour révision.



Présentation de votre demande (1)

Débuter tôt, en particulier si vous avez une équipe!

Candidat(e)s

1. Remplir et vérifier la demande et le CV commun canadien
2. S'assurer que tous les cocandidats et collaborateurs ont joint les documents pertinents
3. Soumettre la demande pour l'approbation de l'établissement

Cocandidat(e)s

1. Créer et vérifier le CV commun canadien
2. Accepter l'invitation et téléverser les contributions de recherche (PDF)

Collaborateurs(-trices)

1. Compléter un profil
2. Accepter l'invitation

Les CVs des membres d'équipe peuvent bloquer la demande s'ils ne sont pas complets!



Présentation de votre demande (2)

- Remplir tous les champs obligatoires
 - Annexer toutes les pièces jointes électroniques
 - Vérifier et visualiser votre demande!
 - Appuyer sur le bouton "Soumettre" (afin de soumettre au bureau de la recherche)
Les institutions font suivre les demandes au CRSH. En transmettant la demande, l'administrateur certifie également que le candidat est affilié à l'établissement et que l'établissement est disposé à administrer toute subvention reçue conformément aux politiques du CRSH.
 - Laisser suffisamment de temps, tenir compte des dates limites internes
- ↳ Les instructions détaillées se trouvent ici: <https://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/instructions/idg-sds/applicant-candidat-fra.aspx>

NOTE : les étudiant(e)s de dernière année au doctorat, les chercheur(e)s postdoctoraux (postdoctorales) peuvent soumettre leur demande directement au CRSH. Nous recommandons de contacter, au début du processus, le bureau de recherche de l'établissement où ils (elles) seront affilié(e)s afin de confirmer qu'il serait disposé à administrer les subventions.



Soutien de recherche dans les langues officielles

Le CRSH est responsable d'assurer le traitement équitable de toutes les demandes présentées dans l'une ou l'autre des langues officielles. Pour ce faire, il appuie les langues officielles et les communautés de langue officielle en situation minoritaire en s'assurant que :

- les demandes peuvent être présentées dans l'une ou l'autre des langues officielles;
- les agents de programme soutiennent la communauté des chercheurs dans la langue de leur choix;
- les comités entièrement bilingues dans le processus d'évaluation du mérite;
- les membres de comité peuvent tenir des délibérations dans l'une ou l'autre des langues officielles.

Pour le rendement de ses programmes, le CRSH mesure les taux de soumissions des demandes et les taux d'octroi, conformément aux mesures mises en place par les trois organismes sur l'accès équitable des groupes désignés aux occasions de financement. Ces chiffres sont restés relativement stables pour les demandes faites en français et en anglais au cours des dix dernières années, avec des variations en fonction des programmes. Par exemple : les taux de réussite des candidatures françaises à SDS sont égaux aux taux de réussite des candidatures anglaises.



Le nouveau Service d'aide à la recherche en français (SARF) de l'Acfas

C'est quoi ?

Un service pancanadien de soutien et d'accompagnement à la préparation de demandes de subvention de recherche en français

- Service de relecture administrative des demandes par un·e conseiller·ère à la recherche
- Soutien à la préparation des différentes sections d'une demande
- Mise en relation avec un pair pour une relecture scientifique dans le champ d'expertise

Pour qui ?

S'adresse aux chercheur·se·s d'expression française œuvrant en milieu minoritaire au Canada (hors Québec)

Quand ?

Les services sont offerts dès maintenant dans le cadre des concours du CRSH 2023-2024

Comment ?

Par l'entremise d'une entente de partenariat avec votre établissement





Vous aimeriez pouvoir bénéficier des services du SARF ?

Parlez-en aux personnes responsables de l'administration de la recherche de votre université afin d'organiser une rencontre !

Pour toute question sur le SARF, communiquez avec :

**Thierry Drapeau, PhD
Directeur**

 thierry.drapeau@acfas.ca

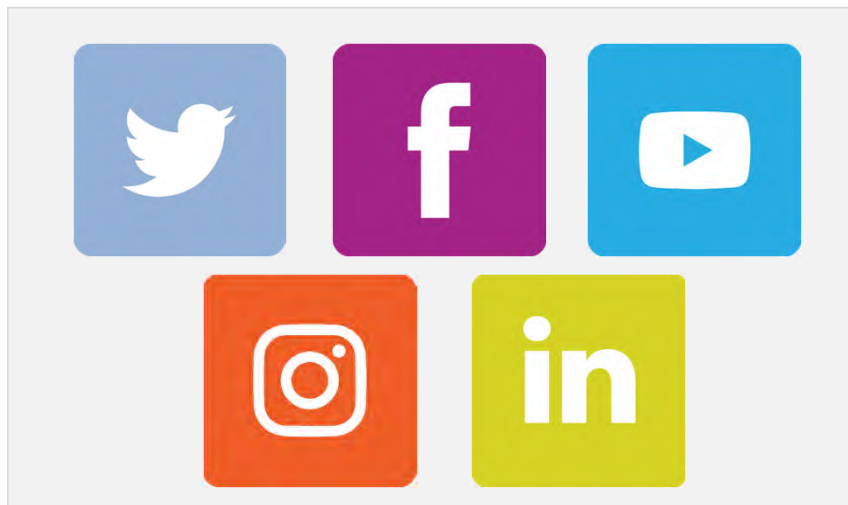
 514-849-0045, poste 236

 <https://www.acfas.ca/communaute/sarf>



RESTER CONNECTÉ(E)S AVEC CRSH

- Visiter notre site-web: www.sshrc-crsh.gc.ca
- Abonnez-vous à notre eNewsletter: [Dialogue](#)



MERCI!

Subventions de développement Savoir

TEL.: 1-855-275-2861

Courriel : developpementsavoir@sshrc-crsh.gc.ca

Soutien lié aux formulaires de demandes électroniques

Tél. : 613-995-4273

Courriel : soutienweb@sshrc-crsh.gc.ca

